



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Brest, le 15 mai 2018



Division « action de l'Etat en mer »

ARRETE N° 2018/038

portant modification à l'arrêté n° 2018/001 du 3 janvier 2018 portant délégation de signature à Monsieur Alexandre Royer, directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral de Vendée (85).

Le préfet maritime de l'Atlantique,

VU l'arrêté n° 2018/001 du 3 janvier 2018 portant délégation de signature à Monsieur Alexandre Royer, directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral de Vendée (85) ;

CONSIDERANT la nomination de Monsieur Pierre Gullet en qualité de chef du service « gestion durable de la mer et du littoral » de la délégation à la mer et au littoral de Vendée (85), en remplacement de Madame Florence Richard, à compter du 16 mai 2018,

SUR PROPOSITION du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Vendée,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

« En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral de Vendée, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Sébastien Hulin, inspecteur principal, chef du service « économie maritime / gens de mer » ;
- Madame Florence Richard, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service « gestion durable de la mer et du littoral » ;
- Madame Ghislaine Blanquet, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service « régulation des activités maritimes et portuaires » ;

pour l'application des dispositions de l'article 1er.»

Lire :

« En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral de Vendée, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Sébastien Hulin, inspecteur principal, chef du service « économie maritime / gens de mer » ;
 - Monsieur Pierre Gullet, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service « gestion durable de la mer et du littoral » ;
 - Madame Ghislaine Blanquet, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service « régulation des activités maritimes et portuaires » ;
- pour l'application des dispositions de l'article 1er.

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Le vice-amiral d'escadre Emmanuel de Oliveira
préfet maritime de l'Atlantique,
Signé : Emmanuel De Oliveira